



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260629-2026_000086-DE

DU 29 JUIN 2026

Le lundi 29 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni mairie sous la présidence de Nathalie GODET, Maire, suivant convocation transmise le 24 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : GODET Nathalie, LE GALL Mickael, KERBIRIOU Delphine, DO CARMO Raphaël, JEZEQUEL Marie-Hélène, ROCLE Rodolphe, GUENGANT Catherine, SALAUN Bruno, KERNIVINEN Béatrice, LE BOT Pascale,

DROFF Vincent, PERROT Christelle, KERBRAT Jean-Yves, REBOLLO Louissette, QUOY Marie-Jo, ZOLLI Emilie, L'EOST Ana, JOSSO Gwendal, PAUGAM Carine, JORON Adrien, ROQUEFORT Maripol, GONZALEZ Victor
Excusé ayant donné procuration : RIOU Adrien à PERROT Christelle, SERVEL Philippe à GODET Nathalie, LE BRAS Dominique à GUENGANT Catherine, CRUSIAUX Florian à DO CARMO Raphaël, LE FEVRE Thierry à JORON

Adrien

Secrétaire de séance : Raphaël DO CARMO

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

DELIBERATION 086/2026 – Modification des pénalités de retard ALSH

Contexte : Mme Delphine KERBIRIOU, adjointe aux affaires scolaires, propose une mise à jour du règlement intérieur de l'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**. L'objectif ? A compter de 3 retards, introduire des **pénalités** pour les familles, fixées à **5 € par quart d'heure de retard** lors de la récupération des enfants.

Pourquoi cette mesure ?

- Encourager le respect des horaires pour le bon fonctionnement de l'accueil.
- Garantir la sécurité et l'organisation des activités pour tous les enfants.
- Responsabiliser les parents sur l'importance de la ponctualité.

La **commission Vie scolaire** s'est réunie le **22 juin 2026** pour examiner cette proposition et a émis un avis favorables.

À noter : Cette mesure vise à améliorer le cadre collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision, à savoir l'application de pénalités de 5€ par quart d'heure de retard et ce, à compter de septembre 2026.

Nathalie GODET,
Maire